



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 8^e jour du mois d'octobre 2024 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ères) Messieurs et Madame Gilles St-Amand, François Thibault, Benoit Gratton, Maxime Bétournay et Ginette Sheehy.

Madame Audrey Charron-Brosseau, conseillère est absente, absence motivée (motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Monsieur Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h03, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Période de questions

4. Suivi et adoption du procès-verbal

- 4.1 Séance ordinaire 10 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024

5. Mot du maire et des conseillers

6. Administration

- 6.1 Ratification des déboursés
- 6.2 Remise de la chaise des générations
- 6.3 Appui à la création d'aires protégées et de corridors écologiques sur le territoire de la municipalité de Mont-Blanc
- 6.4 Éclairage parc Ghyslaine-et-Frédéric-Back (lumières de Noël)
- 6.5 Remerciement des bénévoles
- 6.6 Contestation de l'avis d'augmentation 2025 – PG Solutions
- 6.7 Résiliation du contrat d'entretien des aménagements paysagers pour les années 2025-2026
- 6.8 Demande d'appel d'offres travaux de rénovation au 206, rue Principale

7. Sécurité publique

- 7.1 Entente de services aux personnes sinistrées

8. Transport (travaux publics)

- 8.1 Demande du propriétaire du 102, rue Turcotte – installation de roches
- 8.2 Désignation d'un officier municipal responsable de l'application du règlement 286-2014 de la MRC des Laurentides – régissant l'écoulement des eaux en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*

9. Hygiène (eau, matières résiduelles, environnement)

- 9.1 Adoption des prévisions budgétaires de la RIMRO pour l'année 2025

- 10. Santé et bien-être**
 - 10.1 La Grande semaine des tout-petits
 - 10.2 Remplacement d'un membre sur le Comité de suivi de la politique des familles et des aînés
- 11. Urbanisme, Environnement et Développement**
 - 11.1
- 12. Loisirs et Culture**
 - 12.1 Offre de services entretien de la patinoire hiver 2024-2025
 - 12.2 Demande du Comité des Fêtes du Village – fermeture d'une partie de la rue Principale (Halloween)
- 13. Varia**
 - 13.1 Réparation pelle du 10 roues
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

RÉSOLUTION 210-24

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, ajout du point 13.1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION 211-24

4.1- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le greffier est exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024 sont adoptés tel que rédigés.

Résolutions 185-24 à -209-24 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

5- MOT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

6- ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 212-24

6.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

Le greffier soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéro 12111 à 12167 inclusivement, pour un montant de 88 503.79\$ des comptes à payer au 8/10/2024 au montant de 25 889.74\$, des salaires numéro 501031 à 501076 inclusivement pour un montant de 29 620.31\$ ainsi que des prélèvements numéro 525 à 543 inclusivement pour un montant de 68 603.26\$.

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12135	Bélanger Angélique	Remboursement achats - journées de la culture salière/poivrière, sel, poivre, verres à vin, récipients d' eau, eau pétillante, lait, crème, beurre, pain, paillis, terreau de plantation	120.58\$
12136	Bourdon Suzanne	Photographies calvaire (panneau)	50.00\$
12137	Camion Freightliner Mont-Laurier	Pièces 6 roues	480.04\$
12138	Librairie Carpe Diem	Livres	1 349.09\$
12139	Compteurs d'eau du Québec	Compteurs d'eau, adapteurs, unités murales	868.38\$
12140	CRSBP des Laurentides	Protège-côté jaune	37.94\$
12141	Défi Sport Tremblant	Bouchon réservoir	36.77\$
12142	Dépanneur au Petit Centre	Mets cuisinés, vins - journées de la culture	404.69\$
12143	Gilbert P. Miller & Fils	Gravier, sable, travaux dynamitage rue Bellevue	4 713.81\$
12144	Guérin, Éditeur Ltée	Livres Frederic Back - journées de la culture	118.34\$
12145	Hamster	Blocs autoadhésifs, piles, trombones, pinces, ciseaux, chemises avec fixateur, papier 8½X11	334.17\$
12146	Imprimerie Léonard	Alupanels - réservoir eau potable Coroplasts & panneaux alupanel - journées de la culture	2 877.26\$
12147	Pépinière Jardin des Rives inc.	Tuteur, attache pour arbre - journées de la culture	33.34\$
12148	Kana Racine	Transport blocs de béton	603.62\$
12149	Annulé		- \$
2150	Matériaux R. McLaughlin	Huile à chaîne, bois, ponceaux, acier armature, pj coin, boîte à onglets avec scie, contreplaqué, boulons, écrous, adhésif construction, lames, pinceau, isolant, asphalte froide top-mix, peinture	650.00\$
12151	Mécanique L'esplanade inc.	Réparation déchiqueteuse à branches	764.59\$
12152	Mutli Disco Son	Technicien, système de son, projecteur, écran - journées de la culture	650.00\$
12153	Pavage Maska inc.	Asphalte	2 448.00\$
12154	Pièces d'Auto P.B. Gareau inc.	Boulons, écrous, graisse, peinture, pièce 10 roue	476.04\$
12155	Pilon & Ménard, Huissiers de justice inc.	Remise documents	192.13\$
12156	Groupe Québéco inc.	Raccordement aqueduc rue Bellevue	4 961.94\$
12157	Pompage Sanitaire 2000	Location toilette du 01/09/24 au 03/09/24 Vidange fosse scellée - 203, rue Principale	472.41\$
12158	Pompes Villemaire inc.	Démonter système d'injection de produit chimique	551.60\$
12159	La Presse	Droits de reproduction photo Frederic Back - journées de la culture	206.96\$
12160	Purolator inc.	Frais de transport	20.40\$
12161	Réparation Jean-Pierre Maillé	Remplacer bol de carburateur pompe à eau	113.77\$
12162	Joanie Richer Photographie	Séance photo - journées de la culture	300.00\$
12163	Les Serres Arundel S.E.N.C.	Chêne, terreau de plantation - journées de la culture	106.90\$
12164	Les Services d'Entretien St-Jovite 1987 inc.	Réparations 10 roues	251.29\$

12165	Services Informatiques des Laurentides inc.	Remplacement disque dur SSD vers nvme	363.61\$
12166	Annulé		
12167	Visa Desjardins	Blocs de béton, feu arrière droit camionnette, café, chocolat chaud, lait, crème, sucre, thé, sucrier, piles AA, lutrins, solution antibactérienne douche oculaire, courrier recommandé, clé, étau, pinceaux, plateaux de peinture, publipostage Montcalm, publicité facebook, papier hygiénique, produit nettoyant, abonnement mensuel zoom	1 332.07\$
TOTAL			25 889.74\$

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12111	Le Guen Anne, Fiset Kevin Michael	Remboursement trop payé	403.35\$
12112	Cégep de Saint-Laurent	Formation OPA - préposé à l'aqueduc (Alexandre Larrivée-Plante)	1 379.70\$
12113	Groupe EJM inc.	Conférence Frédéric Back 28 sept. 2024	400.00\$
12114	Laforte France	Remboursement frais non-résident 2024	100.00\$
12115	Lapierre Samuel	Frais déplacement	106.54\$
12116	3407861 Canada inc.	Remboursement trop payé	254.37\$
12117	Boivin Simon	Formation CCU 15/05/24	30.00\$
12118	Brosseau Benoit	Frais déplacement du 12/09/24 au 30/09/24	481.60\$
12119	Côté Catherine	Formation CCU 15/05/24	30.00\$
12120	Denis Dubé, avocat	Perception de taxes	88.53\$
12121	Entreprise Patrice Perreault	Entretien des terrains septembre 2024	1 567.89\$
12122	Lauzon-Godard Myriam	Formation CCU 15/05/24	30.00\$
12123	Ministre des Finances du Québec	Inscription programme de qualification OPA - préposé à l'aqueduc (Alexandre Larrivée-Plante)	129.00\$
12124	Morissette Guy	Formation CCU 15/05/24	30.00\$
12125	Régie Intermunicipales des matières résiduelles de l'Ouest (RIMRO)	Quote-part 2024 - 3è versement	27 709.00\$
12126	Service d'Arbres Loiselle	Élagage & abattage arbres terrain de tennis	1 586.66\$
12127	Élise Simard Larose	Formation CCU 15/05/24	30.00\$
12128	SOS Bornes Sèches inc.	Inspection et drainage manuel bornes incendie	3 182.51\$
12129	Ministre des Finances	Service Sûreté du Québec 2024 - 2è versement	45 983.00\$
12130	Francoeur Dominic, Chalifoux Geneviève	Remboursement trop payé	420.00\$
12131	Daniel Francine	Remboursement frais non-résident 2024	74.16\$
12132	Fortin Suzanne	Remboursement frais non-résident 2024	58.64\$
12133	Ménage Tremblant Net inc.	Lavage des tapis hôtel de ville Entretien ménager hôtel de ville septembre 2024	2 704.21\$
12134	Telmatik	Système alerte et notifications citoyens du 01/10/24 au 30/09/24	1 724.63\$
501031 - 501076	Employés	Salaires septembre 2024	29 620.31\$
TOTAUX CHÈQUES			118 124.10\$
525	Bell Mobilité	Cellulaires septembre 2024	208.19\$
526	MRC des Laurentides	Récupération de plastiques agricoles - janvier à juin 2024	299.09\$
527	Paysagiste Northland inc.	Travaux de restauration parc Ghislaine-et-Frederic-Back	21 262.38\$
528	Telus Health (Canada) Ltd.	Mutuelle de prévention septembre 2024	93.56\$
529	Tramweb - Agence Web	Dépôt 50% - refonte site web	4 800.00\$
530	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective septembre 2024	2 868.85\$
531	RREMQ	Régime de retraite août 2024	3 309.00\$
532	Postes Canada	Programmation journées de la culture	84.29\$
533	Bell	Téléphone ordinateur eau potable	72.62\$
534	Bell	Téléphone station de pompage	69.17\$
535	Bouthillette Parizeau inc.	Service ingénierie - Remplacement des équipements de distribution électrique station de pompage	10 060.31\$
536	Eurofins Environex	Analyses d'eau septembre 2024	110.96\$

537	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux septembre 2024	292.73\$
538	Ministère du Revenu du Québec	DAS septembre 2024	11 595.12\$
539	Paysagiste Northland inc.	Refaire plancher belvédère parc Ghislaine-et-Frédéric-Back	3 909.15\$
540	PREL	Adhésion 2024	25.00\$
541	Receveur Général du Canada	DAS septembre 2024	1 967.32\$
542	Receveur Général du Canada	DAS septembre 2024	2 364.10\$
543	Energies Sonic inc.	Diesel, essence	5 211.42\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			68 603.26\$
TOTAL			186 727.36\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel, adjointe administrative.

RÉSOLUTION 213-24

6.2 REMISE DE LA CHAISE DES GÉNÉRATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Chaise des générations est un projet par le regroupement des Mères au front et inspiré d'une initiative de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette chaise vise à faire une place symbolique aux enfants lors des décisions politiques du conseil municipal en rappelant aux dirigeants que le futur des enfants se dessine à travers les décisions prises aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE cette chaise représente et porte la voix des enfants sur différents enjeux en matière d'environnement qui relèvent des municipalités : l'aménagement du territoire, le transport collectif et actif, la protection des milieux naturels et des espaces verts, le verdissement et la lutte contre les îlots de chaleur, la réglementation sur les pesticides, la gestion des déchets, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau, par ses prises de décisions, dessine et influence le legs environnemental qui sera laissé aux générations futures;

CONSIDÉRANT QUE les élèves de l'École Arc-en-Ciel souhaitent offrir à la Municipalité une chaise décorée de leurs mains à leur image et aux couleurs de l'avenir qu'ils souhaitent, rappelant ainsi au conseil leurs préoccupations environnementales et leurs aspirations pour leur avenir tel que la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'air et de l'eau et le transport actif durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

D'accepter la Chaise des générations offerte par les élèves de l'école Arc-en-Ciel;

De faire une place symbolique dans la salle du conseil, où elle sera présente à chaque séance, rappelant ainsi au conseil l'importance des voix et des rêves de la jeunesse dans les décisions politiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 214-24

6.3 APPUI À LA CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES ET DE CORRIDORS ÉCOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC

CONSIDÉRANT QUE la cible 3 du nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kuning-Montréal vise à protéger 30% des terres et des océans de la planète d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adhéré à ce nouveau cadre mondial avec son Plan Nature 2030;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités jouent un rôle important pour l'atteinte de cette cible;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Blanc planifie diverses démarches visant la création d'aires protégées ou de corridors écologiques sur une partie de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

D'appuyer la Municipalité de Mont-Blanc dans son projet visant la création d'aires protégées et/ou de corridors écologiques sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 215-24

6.4 ÉCLAIRAGE PARC GHYSLAINE-ET-FRÉDÉRIC-BACK (LUMIÈRES DE NOËL)

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Pierre Maurice, résident au 164, rue Principale, autorise depuis quelques années la municipalité à faire le branchement des lumières de Noël durant les mois de décembre, janvier et février à même ses installations électriques;

CONSIDÉRANT QU'une augmentation de 5\$ par mois avait été demandée pour l'hiver 2023-2024 portant le coût à 35\$ par mois, laquelle avait été accordée;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle augmentation de 5\$ par mois a été transmise pour l'année 2024-2025 portant la facture à 40\$ par mois;

CONSIDÉRANT QUE pour l'instant la municipalité n'a aucune autre alternative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise le versement d'un montant de 40\$ par mois durant les mois de décembre 2024, janvier et février 2025 à Madame Marie-Pierre Maurice pour le branchement des lumières de Noël à ses installations électriques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 216-24

6.5 REMERCIEMENT DES BÉNÉVOLES

ATTENDU QUE le conseil a décidé de remercier les personnes effectuant du bénévolat pour le compte de la municipalité;

ATTENDU QU'un souper est organisé pour amasser des fonds pour la guignolée le 9 novembre 2024;

ATTENDU QUE le conseil désire convier ces bénévoles afin de les remercier lors de cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil autorise l'achat de bons d'achat en fonction du nombre de repas réservés pour les bénévoles conviés par la municipalité (selon le prix qui aura été fixé pour l'achat d'un billet de repas).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 217-24

6.6 CONTESTATION DE L'AVIS D'AUGMENTATION 2025 – PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions est le principal fournisseur de solutions informatiques pour la Municipalité d'Huberdeau ainsi que pour plusieurs villes et municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions est en situation de quasi-monopole au Québec;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions impose des augmentations annuelles substantielles des contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA), et ce, principalement depuis 2022;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de modernisation de la suite financière qui inclus notamment les modules de paie, de taxation, des comptes payables et de comptabilités, qui étaient de l'ordre de 20% en 2022 et indexés depuis;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, seul le module de paie a été modernisé et qu'il n'est toujours pas fonctionnel à 100%;

CONSIDÉRANT le non-respect de la cadence de déploiement des modules autres de la suite financière;

CONSIDÉRANT QUE la hausse minimale imposée par PG est de l'ordre de 6.7% à compter du 1^{er} janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette hausse est beaucoup plus élevée que l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau désire respecter la capacité de payer de ces contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

De contester l'avis d'augmentation 2025 pour le Contrat d'entretien et soutien des applications (CESA) transmis par PG Solutions le 27 août 2024 et de leur demander de revoir à la baisse cette augmentation;

De s'opposer au mode de financement des améliorations et développements des applications de PG Solutions par une facturation additionnelle aux villes et municipalités;

De demander aux villes et municipalités du Québec de participer à l'élan de contestation par l'adoption de cette résolution lors de leur prochaine séance du conseil et de l'acheminer à PG Solutions et à leurs MRC;

De demander à la MRC des Laurentides (MRCL) d'appuyer la demande de la Municipalité d'Huberdeau par l'adoption d'une résolution à cet effet, de faire des représentations aux instances concernées et d'inciter les autres MRC du Québec à porter leur voix à la leur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 218-24

6.7 RÉSILIATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS POUR LES ANNÉES 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accordé par sa résolution 237-23 un contrat pour l'entretien des aménagements paysagers pour les années 2024-2025-2026 à la compagnie Up la Vie;

CONSIDÉRANT QU'un courriel a été transmis de la part de cette compagnie afin que le contrat soit résilié pour les années 2025 et 2026, pour des motifs personnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que le conseil autorise la résiliation du contrat d'entretien des aménagements paysagers pour les années 2025 et 2026 avec la compagnie Up la Vie, celle-ci devra cependant effectuer l'ensemble des travaux prévus au contrat pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 219-24

6.8 DEMANDE D'APPEL D'OFFRES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU 206, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation et de mise aux normes sont requis sur la propriété de la municipalité située au 206, rue Principale;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'appel d'offres doit être faite avant de pouvoir effectuer ces travaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoît Gratton et résolu :

Que le conseil autorise le directeur général à procéder à une demande d'appel d'offres pour les travaux de rénovation et de mise aux normes requis au 206, rue Principale, Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION 220-24

7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE ANNÉE 2024-2025/2025-2026/2026-2027

ATTENDU QUE la municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à

plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q. chapitre S-2-3) et le *Code municipal* (L.R.Q. , C.C.-27);

ATTENDU QUE la Société Canadienne de la Croix-Rouge (SCCR) est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touché(e)s par des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Société Canadienne de la Croix-Rouge (SCCR), au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors de sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE La SCCR est reconnue par le ministère de la Sécurité publique pour préparer et mettre en œuvre les services aux personnes sinistrées lors de sinistres, gérer l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistres;

ATTENDU QU'afin d'établir les modalités suivant lesquelles la SCCR fournira des services aux personnes sinistrées en cas de sinistres sur le territoire de la Municipalité d'Huberdeau, la signature d'une entente est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que Monsieur Benoit Chevalier, maire et Monsieur Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier, sont autorisés à signer l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, laquelle est valide pour une période de 3 ans.

Que Monsieur Benoit Chevalier, maire est désigné comme coordonnateur des mesures d'urgences, pour assurer le suivi opérationnel de l'entente.

Qu'elle autorise le versement de la contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2024-2025 : 225\$
- 2025-2026 : 225\$
- 2026-2027 : 225\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8- TRANSPORT (TRAVAUX PUBLICS)

RÉSOLUTION 221-24

8.1 DEMANDE DU PROPRIÉTAIRE DU 102, RUE TURCOTTE – INSTALLATION DE ROCHES

CONSIDÉRANT QU'une demande du propriétaire du 102, rue Turcotte a été faite en date du 28 août 2024, afin d'autoriser l'installation de 4 ou 5 roches en face de sa maison en raison de la vitesse excessive des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE le responsable des travaux publics a rencontré le propriétaire et discuté avec celui-ci de cette demande, et qu'il ne voit pas pour l'instant de problème à accorder la permission au propriétaire de faire l'installation de roches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise le propriétaire du 102, rue Turcotte à procéder à l'installation de 4 ou 5 roches, cependant ces travaux devront être faits en présence du responsable des travaux publics, Monsieur Alexandre Larrivée-Plante.

Le conseil se réserve le droit d'exiger l'enlèvement de ces roches pour quelques motifs que ce soit, le tout aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 222-24

8.2 DÉSIGNATION D'UN OFFICIER MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 286-2014 DE LA MRC DES LAURENTIDES – RÉGISSANT L'ÉCOULEMENT DES EAUX EN VERTU DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1);

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 286-2014 régissant l'écoulement des eaux en vertu de la Loi sur les compétences municipales* et ses amendements adoptés par le Conseil des maires de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau et la MRC des Laurentides sont signataires d'une entente intermunicipale visant la gestion des cours d'eau et aux termes de laquelle la Municipalité d'Huberdeau doit désigner, par résolution, tout officier municipal chargé de l'application du règlement précité quant à la gestion et la réalisation des travaux de nettoyage et d'enlèvement des obstructions dans un cours d'eau situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 dudit règlement énonce les obstructions prohibées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau désigne l'officier municipal en bâtiment et en environnement ou en son absence le responsable des travaux publics à titre d'officiers municipaux responsables de la mise en œuvre des dispositions applicables du *Règlement 286-2014 régissant l'écoulement des eaux en vertu de la loi sur les compétences municipales* de la MRC des Laurentides, conformément au cadre prévu à l'entente intermunicipale intervenue entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9- HYGIÈNE (EAU, MATIÈRES RÉSIDUELLES, ENVIRONNEMENT)

RÉSOLUTION 223-24

9.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RIMRO POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu du protocole d'entente la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest (RIMRO) doit soumettre avant le 1^{er} octobre son budget aux municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence afin que celui-ci soit adopté, le tout conformément à l'article 603 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE la RIMRO a transmis en date du 26 septembre 2024 ces prévisions budgétaires 2025, lesquelles prévoient des dépenses et des revenus pour un montant de 786 690\$;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part estimée de la municipalité d'Huberdeau pour l'année 2025 est établie à 65 945\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que le budget pour l'exercice financier 2025 de la RIMRO est adopté, lequel prévoit le paiement d'une quote-part de 65 945\$ pour la municipalité d'Huberdeau, laquelle est déterminée en fonction du sommaire du rôle d'évaluation foncière de la municipalité en vigueur au 1^{er} janvier 2025, tel que déterminé à l'article 6 de l'entente.

Que pour l'année 2025 la municipalité payera à la RIMRO une contribution supplémentaire remboursable, laquelle pourrait représenter l'écart entre les quotes-parts 2024 et 2025 soit un montant de 17 215\$, lequel sera remboursé à la municipalité par la RIMRO dès qu'Éco-Entreprise Québec (ÉEQ) aura versé les sommes dues à celle-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

RÉSOLUTION 224-24

10.1 LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024, laquelle vise à donner une voix aux quelque 509 000 tout-petits au Québec afin de faire de la petite enfance une véritable priorité de société;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire profiter de cette semaine pour favoriser et susciter le dialogue autour du développement des tout-petits, mettre en lumière des initiatives locales qui soutiennent la petite enfance et la périnatalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoît Gratton et résolu :

Qu'en signe d'appui à la petite enfance, le conseil s'engage à :

- porter le carré-doudou durant la Grande semaine des tout-petits et lors de la séance du conseil du 12 novembre 2024;
- prendre une photo avec la classe de la maternelle 4 ans avec des élus;
- Afficher dans le corridor de l'hôtel de ville, les dessins faits par les enfants pour démontrer leurs différents droits en tant que tout-petits.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 225-24

10.2 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE SUR LE COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS

ATTENDU QUE le conseil via sa résolution 118-23 à nommer les membres du comité de suivi de la politique des familles et des aînés;

ATTENDU QUE le conseil désire nommer une nouvelle représentante pour le secteur représentant les familles en remplacement de Madame Angélique Bélanger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que Madame Mélanie Miller est nommée comme représentante pour le secteur familles sur le comité de suivi de la politique des familles et des aînés en remplacement de Madame Angélique Bélanger.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11- URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

12- LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 226-24

12.1 OFFRE DE SERVICES ENTRETIEN DE LA PATINOIRE HIVER 2024-2025

ATTENDU QUE la personne ayant effectué l'entretien de la patinoire et de la salle d'eau durant l'hiver 2023-2024 nous a informés qu'elle désirait poursuivre le travail pour l'hiver 2024-2025;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait du travail effectué par Monsieur Fabien Provost jusqu'à maintenant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que l'offre de services reçue de Monsieur Fabien Provost pour la confection de la glace, le grattage et l'arrosage de la patinoire durant l'hiver 2024-2025 au montant de 5 500\$ + le remboursement de l'essence ainsi que pour l'entretien ménager de la salle d'eau dans la salle d'habillage au coût de 200\$ est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 227-24

12.2 DEMANDE DE FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE (FÊTE D'HALLOWEEN)

ATTENDU QUE le Comité des fêtes du village a fait parvenir une demande en date du 25 septembre pour la fermeture d'une partie de la rue Principale pour l'organisation de la fête d'Halloween le 31 octobre, et ce de 16h00 à ± 20h00, du numéro civique 179 jusqu'au bureau de poste inclusivement;

ATTENDU QUE le Comité s'engage à aménager les lieux afin de pouvoir permettre un accès rapide aux véhicules d'urgence advenant qu'une intervention soit nécessaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Qu'autorisation est donnée au Comité des fêtes du village de procéder à la fermeture de la rue Principale, du numéro civique 179 au bureau de poste, le 31

octobre 2024 à compter de 16h00, les employés des travaux publics sont autorisés à faire l'installation de la signalisation nécessaire, à procéder au transport de la scène mobile ainsi que des équipements requis pour cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13- VARIA

RÉSOLUTION 227-24

13.1 RÉPARATION PELLE DU 10 ROUES

ATTENDU QUE des travaux de réparation sont requis sur la pelle du 10 roues;

ATTENDU QUE ces travaux sont estimés à 2 300\$ plus taxes et que la soumission reçue pour l'achat d'une nouvelle pelle est de 17 055\$ plus taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le conseil autorise le responsable des travaux à faire effectuer les travaux de réparation de la pelle du 10 roues estimé à un montant de 2 300\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte aux citoyens présents.

RÉSOLUTION 228-24

15- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

De clore la séance ordinaire du 8 octobre 2024, il est 19h58.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Michael Doyle,
Directeur général et greffier-trésorier.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoit Chevalier, maire.